



**FEDERATION EUROPEENNE DES MEDECINS SALARIES  
EUROPEAN FEDERATION OF SALARIED DOCTORS**

**Registered Office/Siège**

**Social :**  
39, rue Victor Massé  
F-75009 Paris/France

<http://www.fems.net>

**Presidency:**

Dr. Claude Wetzel  
Hôpitaux Universitaires  
F-67098 Strasbourg/France  
Tel +33 3 88 12 70 75 ou 76  
GSM +33 6 60 55 56 16  
Fax +33 3 88 12 70 74  
[claudewetzel@chru-strasbourg.fr](mailto:claudewetzel@chru-strasbourg.fr)

**Permanent Secretariat:**

Rue Guimard 15  
B-1040 Brussels/Belgium  
Tel. +32 27 36 60 66  
Fax +32 27 32 99 72  
e-mail: [info@fems.net](mailto:info@fems.net)

<b>Date :</b>	<b>27 -09 -2011</b>	<b>Document:</b>	<b>F11-085 FR</b>
<b>Title:</b>	<b>Rapport national Croatie (HLS)</b>		
<b>Authors:</b>	Dr Ivan Pasini – représentant du HLS en FEMS Mr ès sc Ivica Babić - Président du HLS		

**HLS – SYNDICAT CROATE DES MEDECINS**

Zagreb, Šubićeva 9, Croatie

Rapport national Croatie (HLS)  
(Mai 2011 – Septembre 2011)

La Croatie a terminé les négociations de l'intégration à l'UE, commencées le 3 octobre 2005. Le 17 septembre le premier ministre Donald Tusk comme le président de la UE a délivré à Zagreb à la première ministre Jadranka Kosor le Projet de contrat de l'adhésion de la République de Croatie à l'UE. La Croatie devrait devenir le 28<sup>ème</sup> membre de l'UE. La date de l'entrée de la Croatie dans l'UN proposée par la Commission de l'UE est 1 juillet 2013. Bien sûr, d'abord les citoyens croates doivent en voter au référendum, qui sera annoncé après les élections régulières parlementaires au décembre 2011.

Dans le cadre des négociations avec l'UE notre législation nationale a été accordée avec la législation de l'UE. Ainsi a été changée la Loi de la protection sanitaire où il a été intercalé la directive révisée 2003/88/CE concernant la semaine de travail de 48 heures avec la clause opt – out relative au travail du service d'assistance. L'employeur doit avoir le consentement écrit du médecin si sa semaine de travail surpasse les 48 heures. Le travail pendant « on call » service n'est pas limité, la directive des heures de travail ne s'y applique pas et pour ce genre de travail l'employeur n'est pas obligé à obtenir le consentement du médecin.

Tous les syndicats des employés dans le secteur public ont signé en mai 2009 un accord avec le Gouvernement de la République de Croatie sur la hauteur de la base pour calculer les salaires dans les services publics. Ils sont en cours les négociations pour la révision de cet accord. Les membres attendent la persévérance des syndicats en préservant les droits, déjà accordés.

HLS continue à négocier, sans succès, avec le Gouvernement de la République de Croatie pour améliorer le Contrat collectif pour le secteur de la santé. Bien sûr, la crise économique et le

manque des moyens chargent en plus les négociations. Mais, la cause principale pour le mauvais résultat des négociations sont les syndicats qui représentent les autres employés dans la santé. Leurs demandes sont trop exigeantes et ne sont pas réelles et vont au détriment de médecins.

Cela fait déjà plusieurs ans qu'ils s'opposent que HLS signe avec le Gouvernement leur propre Contrat collectif qui couvrirait tous les médecins employés dans le secteur public de la République de Croatie, ce qui est, d'après notre appréciation, la meilleure solution. Le Gouvernement a refusé, en plusieurs reprises, le Contrat collectif professionnel pour les médecins, craignant un effet domino provenant des demandes des autres professions.

En septembre il a été accepté le nouveau Règlement de la spécialisation des docteurs en médecine qui a été accordé avec les standards européens.

La République de Croatie est confrontée à quelques problèmes fondamentaux : manque des moyens de financement, manque croissant de médecins, haute moyenne d'âge des médecins actifs qui travaillent avec la conséquence des plus en plus longues listes d'attente des patients à des tests médicaux et des services. En adhérant la Croatie à l'UE nous attendons le départ d'une part des médecins de la Croatie et la situation encore pire pour nos patients.

Zagreb, le 20 septembre 2011

Composé par :

Dr Ivan Pasini – représentant du HLS en FEMS

Mr ès sc Ivica Babić - Président du HLS